

## Conditions générales

### 1. Application des conditions générales

1.1. Ces conditions générales s'appliquent à toutes les offres, y compris la conclusion d'un contrat pour un traitement médical et/ou esthétique conclu avec le Dr Isabelle Schaaps, ayant son siège social à 4910 Theux, Route du Maquisard 38 et portant le numéro d'entreprise 0704.619.084 (ci-après dénommé "Dr Schaaps"). En concluant un contrat avec le Dr Schaaps, le patient reconnaît et accepte les conditions générales du Dr Schaaps.

1.2. Des conditions particulières prévalent dans les contrats conclus entre le Dr Schaaps et le patient, et en cas de contradiction, ces conditions générales s'appliquent, quelle que soit la date de conclusion du contrat.

### 2. Exécution du contrat

2.1. Le Dr Schaaps s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour exécuter le contrat de manière soigneuse. Le Dr Schaaps est tenu à une obligation de moyen.

2.2. Le Dr Schaaps effectuera les traitements de la meilleure manière possible et conformément aux exigences d'un bon professionnel.

2.3. Le Dr Schaaps ne garantit pas que le traitement effectué répondra pleinement aux attentes du patient. Le patient reconnaît qu'il n'y a aucune garantie de résultat pour tout traitement effectué par le Dr Schaaps et n'a donc aucun droit à une indemnisation ou à un remboursement.

2.4. Le Dr Schaaps fournira toujours des informations claires et complètes sur le traitement envisagé, les résultats attendus, les contre-indications, les soins post-traitement, les complications possibles, les risques et les coûts.

2.5. Le patient s'engage à fournir en temps utile toutes les informations et données que le Dr Schaaps indique comme nécessaires ou qui sont raisonnablement attendues pour la prestation du traitement, y compris, mais sans s'y limiter, des informations sur l'historique médical, la prise de médicaments et l'état de santé général. Si le patient ne fournit pas ces informations/données en temps utile, le Dr Schaaps se réserve le droit de suspendre l'exécution du contrat et/ou de facturer les coûts causés par ce retard.

2.6. Le Dr Schaaps n'est en aucun cas responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant de données incomplètes ou inexactes fournies par le patient, sauf si le Dr Schaaps aurait raisonnablement dû savoir que ces données étaient erronées ou incomplètes.

2.7. Le Dr Schaaps est autorisé à faire appel à un tiers afin d'exécuter le contrat conclu avec le patient. Le Dr Schaaps s'engage à sélectionner ces tiers avec le plus grand soin possible afin de garantir une qualité de prestation optimale.

2.8. Le patient s'engage à suivre les instructions de préparation et/ou de suivi fournies par le Dr Schaaps.

2.9. Le Dr Schaaps se réserve le droit de refuser ou d'annuler un traitement ou un suivi ultérieur d'un patient si, selon l'avis clinique du Dr Schaaps, le patient n'est pas adapté au

traitement en question. Dans ce cas, le Dr Schaaps réorientera le patient vers un autre prestataire de soins.

### 3. Annulation

3.1. Si un patient est empêché de se présenter à un rendez-vous, il doit en informer le Dr Schaaps dès que possible et au plus tard 24 heures avant le rendez-vous. Si le patient ne se présente pas à son rendez-vous ou ne l'annule pas à temps, le Dr Schaaps est autorisé à facturer des frais d'absence de 50,00 EUR ou 50% des frais du traitement réservé.

3.2. L'annulation ou le report d'un rendez-vous 24 heures avant la consultation ne peut se faire que par mail [info@drisabelleschaaps.be](mailto:info@drisabelleschaaps.be) ou par whatsapp +3287/33.31.35.

### 4. Modalités de paiement

4.1. Les frais pour un traitement varient en fonction des caractéristiques individuelles du patient, y compris les réductions, etc.

4.2. Lors de la première consultation, un accord sur le prix du traitement est convenu. Celui-ci inclut la zone à traiter et la durée estimée. L'accord sur le prix convenu est valable par traitement.

4.3. Le Dr Schaaps se réserve le droit de déroger à l'accord sur le prix convenu si la durée du traitement ou la zone à traiter est modifiée.

4.4. Le patient doit régler la facture immédiatement après le traitement par carte bancaire, par paiement mobile ou en liquide, sauf accord contraire.

4.5. En cas de non-paiement de la facture à l'échéance, le patient est automatiquement redevable envers le Dr Schaaps d'un intérêt de retard au taux légal ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 10% du montant de la facture avec un minimum de 50,00 EUR jusqu'au paiement intégral.

4.6. Que la facture soit remboursée par l'assureur ou non, le patient reste tenu de payer la facture intégralement et en temps voulu.

### 5. Réclamations

5.1. En cas de réclamation concernant un traitement et/ou un produit utilisé par le Dr Schaaps, le patient doit en informer le Dr Schaaps immédiatement et au plus tard dans un délai de cinq jours ouvrables.

### 6. Responsabilité

6.1. Le Dr Schaaps est uniquement responsable des dommages corporels et/ou matériels qui sont directement causés par l'exécution du traitement convenu et qui résultent directement d'une faute imputable au Dr Schaaps dans l'exécution du contrat de traitement.

6.2. Le Dr Schaaps n'est en aucun cas responsable des dommages résultant d'informations incomplètes ou inexactes fournies par le patient, sauf si le Dr Schaaps aurait raisonnablement dû savoir que ces informations étaient erronées, à moins que cette inexactitude ou incomplétude aurait dû être connue de lui.

6.3. Le Dr Schaaps ne sera pas responsable des dommages indirects, y compris mais sans s'y limiter, la perte de revenus et/ou d'économies manquées.

## 7. Autres dispositions

7.1. Les parties sont tenues de garder confidentielles toutes les informations confidentielles qu'elles ont obtenues l'une de l'autre dans le cadre de leur contrat ou par d'autres moyens. Une information est considérée comme confidentielle si elle a été communiquée par l'autre partie ou si elle découle de la nature de l'information.

7.2. Si l'une des dispositions de ces conditions générales est déclarée nulle, les parties conviennent de la remplacer par une disposition valide qui se rapproche le plus possible de l'intention et de la portée de la disposition nulle. Cette disposition de remplacement sera alors appliquée.

## 7. Droit applicable et tribunal compétent

8.1. La conclusion, l'existence et les conséquences du contrat conclu entre le Dr. Schaaps et le client sont régis par le droit belge.

8.2. En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège, division de Verviers, sont compétents.